

PROFIL STAGIAIRE

Donneurs d'ordre en charge de faire réaliser des travaux d'entretien courant ou de rénovation (Sa HLM, Syndic, Particulier).

PRES-REQUIS

Aucun prés-requis

OBJECTIFS

- Connaître le contexte réglementaire lié au risque amiante
- Analyse des documents de repérage,
- Évaluer les risques collatéraux en fonction des travaux,
- Connaître et déterminer les responsabilités de chaque intervenant et faire appliquer les règles ;
- Appliquer les mesures de prévention spécifiques aux situations d'urgence ;
- Connaître et appliquer la procédure interne de sa société avant remise en état de l'appartement.
- Connaître et appliquer les techniques pour entrer et sortir d'un chantier amiante sans risque pour sa santé et l'environnement.

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthode interactive alternant exposée et échanges sur les expériences vécues dans l'entreprise, étude de cas et mise en situation pratique.

VALIDATION

QUIZ « Connaissances essentielles sur l'amiante » et étude de cas en sous groupe.

DUREE DE LA FORMATION

2 jours [pour un groupe de 4 à 10 personnes]

COÛT DE LA PRESTATION

- Forfait pédagogique [par personne] **500€** Net de taxe

PROGRAMME

 Date de mise à jour 18/03/2020

- ❖ Identifier l'amiante, connaître ses dangers
Connaissances générales de l'amiante :
 - Caractéristiques, propriétés et localisation dans les bâtis
 - Identification des matériaux ou produits susceptibles de contenir l'amiante
 - Effets sur la santé « pathologie »
- ❖ Les obligations du donneur d'ordre : maîtrise d'ouvrage »
 - Diagnostic avant-vente
 - DAPP (diagnostic amiante des parties privatives liste A)
 - Repérages amiante des parties communes (DTA)
 - Repérage amiante avant travaux Loi travail 2016
 - Loi Alur information sur la présence d'amiante
- ❖ Le repérage Amiante avant travaux
 - Analyse critiques des dossiers de repérage
 - Critère d'évaluation « étude de cas »
 - État de conservation et recommandation
 - La commande du RAAT
 - Le suivi du diagnostic
 - Comment le lire ?
 - L'exploitation du diagnostic
 - L'information à transmettre aux entreprises
 - Finaliser le programme de travaux
 - Optimisation des délais avant relocation
- Déterminer les actions : Travaux ou intervention
 - Différence entre SS3 & SS4
 - SS4 Intervention : le mode opératoire
 - SS3 Travaux : le plan de retrait ou d'encapsulage
 - Recommandation pour la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offre
- ❖ Maîtriser toutes les procédures spécifiques liées à la présence d'amiante
 - Evaluer les sociétés intervenantes : opérateur de repérage, entreprise de désamiantage, entreprise extérieure sur un chantier test,...
 - Contrôle des procédures d'intervention sur MPCA des entreprises extérieures
 - Communication adaptée des diagnostics et des travaux auprès des locataires et des entreprises intervenantes
 - La gestion des déchets rôle et responsabilité
 - Donneurs d'ordre
 - Des entreprises intervenantes
 - Mise à jour des documents DTA, fiche récapitulative, DUER, ...
 - Identification des bonnes pratiques de gestion du risque
 - Exercices pratiques pour pénétrer sur un chantier amiante et se décontaminer.
 - Port des appareils respiratoires

Intervenant : Formateur Expert en Santé et Sécurité au Travail certifié INRS- OPPBTP
Contact & Inscription : Jean-Marc BELACEL -06.61.18.43.30- jeanmarc@axsens.fr